



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## réglementation

Question écrite n° 31819

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des règles régissant la copropriété. On estime aujourd'hui, en France, à 6 millions le nombre de logements en copropriété. Ce statut concerne toutes les couches de la population. Aussi, cet élargissement de la copropriété nécessiterait une clarification et une adaptation des règles qui la régisse. En effet, très souvent ces dernières sont imprécises ou inadaptées, et même contraires à l'intérêt des copropriétaires. Dans ces conditions une réforme de la loi de 1965 est très certainement nécessaire afin de répondre à l'évolution de la copropriété et de la société. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de procéder à une prochaine réforme des règles relatives à la copropriété.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du gouvernement sur le statut des copropriétés et, en particulier, sur les revendications des associations de copropriétaires tendant à la réforme de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 qui les régit. Certaines des dispositions de ce texte, qui concernent plus de six millions de copropriétaires, méritent probablement d'être réexaminées pour tenir compte des évolutions du contexte économique et social depuis lors. Différentes propositions d'amélioration du fonctionnement de la copropriété immobilière, notamment relatives à la transparence de gestion, ont été mises à l'étude. Elles portent, en particulier, sur une meilleure définition des obligations qui pèsent sur le syndic, l'amélioration du contrôle de ses activités par le syndic, une clarification des dispositions concernant l'engagement de travaux dans la copropriété et le traitement des impayés de charges. Des réflexions interministérielles ont été engagées par des administrations centrales concernées, sous l'égide de la Chancellerie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31819

**Rubrique :** Copropriété

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1999, page 3751

**Réponse publiée le :** 11 octobre 1999, page 5927